

COLLOQUE

Droit et Volcanisme

8 et 9 AVRIL 2021

CITÉ DU VOLCAN - AUDITORIUM ALFRED-PICARD

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE SUR INSCRIPTION ÉLECTRONIQUE PRÉALABLE :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeaV5qxz0QNk3TAuEu6olhj5pOXIEWK0oQO5v_h tq3YmUmqA/viewform?usp=pp_url

DIFFUSÉ EN DIRECT SUR LA CHAÎNE YOUTUBE DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION :

<https://www.youtube.com/channel/UCjQC3gbpnEzgDdQ5ndSPA5g/featured>

ORGANISATION :

OLIVIER DUPÉRÉ **SABRINA DUPOUY**

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PUBLIC MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PRIVÉ
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE
CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE (E.A. 14) CENTRE MICHEL-DE-L'HOSPITAL (E.A. 4232)

CONTACT :

OLIVIER.DUPERE@UNIV-REUNION.FR



UR UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



CER Centre de Recherche Juridique

UCA UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE



CAP 2025 I-SITE CLERMONT Comment Auvergne Progres



Réunion des Musées Régionaux



PIROI



Master DROIT PUBLIC

PRÉSENTATION

Ce colloque s'inscrit dans le prolongement d'une collaboration initiée en 2019 entre les juristes du Centre de Recherche Juridique (C.R.J.) de l'Université de La Réunion et ceux du Centre Michel de L'Hospital (Université Clermont-Auvergne). Lauréats d'un appel à projets IDEX/I-Site de leur université, ces derniers ont impulsé un projet de recherche collective intitulé « Prévention des risques et réaction aux catastrophes volcaniques ». Il paraissait alors naturel de se tourner vers l'expertise des membres du C.R.J. en la matière et de se réunir, à La Réunion – sur des lieux emblématiques, car confrontés en pratique au sujet –, pour s'interroger sur la fonction du droit dans la régulation de l'exposition des sociétés aux aléas volcaniques.

Cette thématique ne peut faire l'objet d'un traitement satisfaisant et scientifique que si elle est discutée au-delà du seul cercle des universitaires juristes. Volcanologues, spécialistes de la gestion des crises et acteurs locaux ont pleinement vocation à être associés à la réflexion, afin que les perspectives de chacun puissent être exposées, confrontées et que l'expérience et les connaissances des uns enrichissent celles des autres.

Encore faut-il que cette vocation se concrétise. Or, les spécialistes des diverses disciplines se sont longtemps regardés de loin, sur la base de préjugés. C'est seulement depuis le début des années 2000 qu'un relatif rapprochement a été entrepris, à l'initiative de quelques volcanologues inquiets de voir leur expertise impliquée ou contestée dans le cadre de procédures judiciaires. Si l'affaire de L'Aquila a avivé ces craintes parmi les experts intervenant dans le domaine des risques telluriques, leurs contacts avec les juristes sont demeurés limités.

Le présent colloque vise dès lors à concrétiser un rapprochement réel des spécialistes en la matière, dans le cadre d'une recherche juridique axée sur le droit des risques naturels en France, et d'esquisser des réponses communes, alliant l'expérience du terrain et la pratique juridique, à la question suivante :

Quelle place pour le droit dans l'appréhension des risques volcaniques ?

La question se pose, d'une part, d'un point de vue global et donc structurel. Les caractères de ces risques, leur ampleur en particulier, mettent sous tension les ordres juridiques dans le cadre desquels ils sont appréhendés. La manière de les évaluer interroge les modes d'exercice du pouvoir en vue de leur gestion ; il faut notamment cerner, d'un point de vue juridique, les dimensions et difficultés de l'expertise volcanologique.

La question se pose, d'autre part, d'un point de vue particulier. La vie même du droit se trouve affectée par les risques volcaniques, dans l'ensemble de ses secteurs : comment et jusqu'à quel point ? Par ailleurs, chaque volcan présente des caractéristiques propres ; des sociétés différentes se trouvent exposées à ses aléas ; d'où des risques spécifiques. Le droit prend-il en compte ces spécificités et, si oui, comment ? L'Océan indien sera ici au cœur des débats, avec le Piton de la Fournaise à La Réunion, et le nouveau volcan de Mayotte.

8 avril 2021

APPREHENDER LES RISQUES VOLCANIQUES UNE APPROCHE JURIDIQUE GLOBALE



08H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

08H30 ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

09H15 PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Sabrina DUPOUY, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles – Université Clermont Auvergne, Centre Michel de L'Hospital (E.A. 4232)

RISQUES VOLCANIQUES ET ORDRE JURIDIQUE

PRÉSIDENCE : SABRINA DUPOUY, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PRIVÉ ET SCIENCES CRIMINELLES
UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, CENTRE MICHEL DE L'HOSPITAL (E.A. 4232)

09H30 PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE DROIT ET VOLCANISME EN FRANCE

Olivier DUPÉRÉ, Maître de conférences en droit public à l'Université de La Réunion – Centre de Recherche Juridique (E.A. 14)

10h15 PAUSE

10H30 DISCUSSION DE L'OUVRAGE

Éric HUMLER, Professeur des Universités (Laboratoire de Planétologie et Géodynamique, Université de Nantes) – Directeur adjoint scientifique Terre Solide (Institut national des Sciences de l'Univers) – Correspondant, auprès des Ministères, du Réseau de surveillance Volcanologique ou Sismologique de Mayotte

Jean-Christophe KOMOROWSKI, Responsable des Observatoires Volcanologiques et Sismologiques à l'Institut de Physique du Globe de Paris

Olivier DESAULNAY, Professeur de droit public à l'Université de La Réunion – Centre de Recherche Juridique (E.A. 14)

Débats avec la salle

12H00 DÉJEUNER LIBRE



8 avril 2021

APPRÉHENDER LES RISQUES VOLCANIQUES UNE APPROCHE JURIDIQUE GLOBALE

EXPERTISE VOLCANOLOGIQUE ET DROIT

PRÉSIDENCE : RÉMI BARRUÉ-BELOU, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PUBLIC
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION – CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE (E.A. 14)

LES DIMENSIONS JURIDIQUES DE L'EXPERTISE VOLCANOLOGIQUE

13h30

LA PRATIQUE DE L'EXPERTISE VOLCANOLOGIQUE EN RÉSEAU (CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX NATIONAUX ET TRANSNATIONAUX) : LE CAS DE L'OBSERVATOIRE VOLCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE

Aïné PELTIER, Directrice de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise

LES DISPOSITIONS « CENDRES VOLCANIQUES » DE L'ANNEXE 3 À LA CONVENTION OACI : QUELLE INSERTION DANS LE DROIT AÉRIEN ?

Vincent CORREIA, Professeur de droit public à l'Université Paris-Saclay – Institut du Droit de l'Espace et des Télécommunications

L'EXPERTISE VOLCANOLOGIQUE : DES FONCTIONS ENCADRÉES PAR UN DROIT SOUPLE TRANSNATIONAL ?

Guillaume DARRIOUMERLE, Docteur en droit de l'Université de La Réunion

15h30

PAUSE

L'EXPERTISE VOLCANOLOGIQUE FACE À SES DIFFICULTÉS

15h45

LA GESTION DES INCERTITUDES DANS LE TRAVAIL D'ÉVALUATION DU RISQUE VOLCANIQUE

Nicolas VILLENEUVE, Maître de conférences au département de Géographie de l'Université de La Réunion – chercheur au laboratoire Géosciences Réunion (F-97744, Saint-Denis, France)

LA MISE EN CAUSE JUDICIAIRE DES EXPERTS EN RISQUES TELLURIQUES

Agathe CHIROSSEL, Doctorante en droit public à l'Université Clermont-Auvergne – Centre Michel de L'Hospital (E.A. 4232)

LES VOLCANOLOGUES ET LA RESPONSABILITÉ PÉNALE

Jean-Baptiste PERRIER, Professeur à Aix-Marseille Université (LDPSC UR 4690), Directeur de l'Institut des sciences pénales et de criminologie

Débats avec la salle

17h15

PAUSE

FIN DES TRAVAUX DE LA JOURNÉE

17h30

9 avril 2021

APPREHENDER LES RISQUES VOLCANIQUES APPROCHES JURIDIQUES SECTORIELLES



RISQUES VOLCANIQUES ET VIE JURIDIQUE

PRÉSIDENTE : JEAN-BAPTISTE SEUBE, PROFESSEUR DE DROIT PRIVÉ ET SCIENCES CRIMINELLES
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION – CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE (E.A. 14)

08h30

FINANCEMENTS BANCAIRES ET RISQUES VOLCANIQUES

Franck JULIEN, Docteur en droit, Crédit Agricole CIB – Direction juridique (resp. Financements Structurés), Professeur associé – Université Panthéon Assas (Paris II)

L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET LE PANACHE DE CENDRES VOLCANIQUES DE L'ÉYJAFJÖLL : QUEL BILAN JURIDIQUE ?

Marie LEVENEUR-AZÉMAR, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de La Réunion – Centre de Recherche Juridique (E.A. 14)

VERS LA CRÉATION D'UN RÉGIME PERMANENT D'« ÉTAT D'EXCEPTION » POST-CATASTROPHE NATURELLE ?

François CAFARELLI, Maître de conférences en droit public à l'Université de La Réunion – Centre de Recherche Juridique (E.A. 14)
Fleur DARGENT, Maître de conférences en droit public au Centre Universitaire de Mayotte

Débats avec la salle

10h15 ^{PAUSE}

TABLE-RONDE : LA GESTION DES ÉRUPTIONS DU PITON DE LA FOURNAISE

PRÉSIDENTE : OLIVIER DUPÉRÉ, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PUBLIC
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION – CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE (E.A. 14)

10h30

Delphine CONNES, Maître de conférences en histoire du droit à l'Université de La Réunion – Centre de Recherche Juridique (E.A. 14)

Patricia DUCRET, Docteur en histoire du droit, PRAG à l'Université de La Réunion – Centre de Recherche Juridique (E.A. 14)

Julie MORIN, Post-doctorante à l'Université Clermont-Auvergne, Laboratoire Magmas et Volcans (CLERVOLC)

Aline PELTIER, Directrice de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise

Lieutenant-Colonel Stéphane DRENNE, Chef du Bureau Gestion de Crise de l'État-Major de Zone et de Protection Civile de l'Océan Indien

Vassili CZORNY, Chef du Bureau Planification et Politique des Risques de l'État-Major de Zone et de Protection Civile de l'Océan Indien

Débats avec la salle

12h00 ^{DÉJEUNER LIBRE}



9 avril 2021

APPRÉHENDER LES RISQUES VOLCANIQUES APPROCHES JURIDIQUES SECTORIELLES

LE VOLCANISME MAHORAIS ET LE DROIT

PRÉSIDENTE : FANEVA RAKOTONDRAHASO, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PUBLIC
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION – CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE (E.A. 14)

14h00 TABLE-RONDE : COMMENT APPRÉHENDER UN RISQUE TELLURIQUE TOTAL ?

Éric HUMLER, Professeur des Universités (Laboratoire de Planétologie et Géodynamique, Université de Nantes) – Directeur adjoint scientifique Terre Solide (Institut national des Sciences de l'Univers) – Correspondant, auprès des Ministères, du Réseau de surveillance Volcanologique ou Sismologique de Mayotte

Jean-Christophe KOMOROWSKI, Responsable des Observatoires Volcanologiques et Sismologiques à l'Institut de Physique du Globe de Paris

Saïd Saïd HACHIM, Docteur en Géographie – Administrateur des Systèmes d'Information Géographique au Conseil Départemental de Mayotte

Débats avec la salle

15h30 PAUSE

15h45 COMMENT APPRÉHENDER UN RISQUE TELLURIQUE TOTAL ? PERSPECTIVES JURIDIQUES

LA PRÉVENTION DES RISQUES TELLURIQUES MAHORAIS : UN OBJECTIF APPELANT DES ADAPTATIONS JURIDIQUES

Olivier DUPÉRÉ, Maître de conférences en droit public à l'Université de La Réunion – Centre de Recherche Juridique (E.A. 14)

L'ASSOCIATION DES MAHORAIS À L'EXISTENCE ET À LA GESTION DES RISQUES TELLURIQUES (INFORMATION, PARTICIPATION)

Christophe TESTARD, Professeur de droit public à l'Université Clermont Auvergne – Centre Michel de L'Hospital

Débats avec la salle

16h45 PAUSE

17h15 BILAN DES TRAVAUX

Sabrina DUPOUY, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles – Université Clermont Auvergne, Centre Michel de L'Hospital (E.A. 4232)

Direction scientifique

Olivier DUPÉRÉ,
Maître de conférences
en droit public
Université de La Réunion
Centre de Recherche Juridique
(E.A. 14)

Sabrina DUPOUY
Maître de conférences en droit
privé et sciences criminelles
Université Clermont Auvergne
Centre Michel de L'Hospital
(E.A. 4232)

Contact laboratoire

Centre de recherche juridique

Karine LEYGOUTE
Secrétariat de la recherche et des relations internationales
UFR Droit et Économie
Université de La Réunion

karine.leygoute@univ-reunion.fr
02 62 93 84 05



Les modalités du colloque sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires. Les éventuels changements seront annoncés sur le site Internet du Centre de Recherche Juridique de l'Université de La Réunion.

